

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 octobre 2018 abrogeant un arrêté du 2 octobre 2002

NOR : INTB1829415A

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'arrêté du 2 octobre 2002 portant modalités d'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement et du décret n° 99-1139 du 21 décembre 1999 portant classement des investissements civils d'intérêt national exécutés par l'État ou avec une subvention de l'État est abrogé.

Article 2

La directrice du budget et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2018.

Pour le ministre de l'action
et des comptes publics et par délégation :

Le sous-directeur,

F. DESMADRYL

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le directeur général
des collectivités locales,*

B. DELSOL

Pour la ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales :

*Le directeur général
des collectivités locales,*

B. DELSOL